

**COMMUNE DE BARRET SUR MEOUGE**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 22 Décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Barret sur Méouge, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de son maire Philippe PEYRE, à la Mairie de Barret sur Méouge.

**Membres présents** : Philippe PEYRE, Annick ARMAND, Yolande MADIOT, Jason PEYRE, Norine JONAS, Jean BUSCH, Pierre GABRIEL, Sonia FLEURIER, Brigitte AYER, Eliane CHAVERNOZ

**Membres absents excusé** : François STEENHOUT qui à donner pouvoir à Annick ARMAND

**Membres absents non excusé** :

**Membres en exercice** : 11

**Date de la convocation** : 14 Décembre 2023

**Secrétaire de séance** : Annick ARMAND

**Le Maire ouvre la séance à 18h30**

- **Approbation du procès-verbal du 16 aout 2023**

Approuvé à l'unanimité

**Point à voter**

**\* Délibération n°2023-45 : Demande de subvention pour Les travaux sur le Réseau de Chaleur communal suite à une rupture de tuyauterie**

Suite à une rupture du flux d'eau chaude intervenue dans un regard distribuant la chaleur à l'auberge communale, à l'école et aux appartements situés au-dessus, d'importants travaux sont nécessaires : reprendre la fonction de répartition du tuyau et y adjoindre un système de dilatation, absent et cause de ruptures. Le regard actuel devra également être élargi afin de le rendre plus fonctionnel. Une demande de subvention d'urgence devrait être adressée au Département pour la prise en charge de 80% du montant des travaux, soit un total de **6.673,42 € TTC** (dont 3.690 € devis TP Terrassement et 2.983,42 € devis Pascuito chauffagiste)

Vote POUR « **11** », Vote CONTRE « **0** », ABSTENTION « **0** »

**Délibération n°2023-35 : Charte d'Aménagement des Déchets CCSB – Nomination d'un Référent environnement**

Suite aux différentes actions menées par la CCSB en vue de la réduction des déchets ménagers, il a été demandé de désigner un référent environnement. Ce peut être un élu du conseil municipal ou toute personne impliquée dans la promotion de la transition écologique, prêt à diffuser des informations au niveau de la commune et apte à communiquer auprès des habitants pour la prévention ; une démarche auprès de l'école et des enfants apparait nécessaire. Après discussion, le conseil souhaite nommer deux référents. Madame Eliane Chavernoz propose sa candidature de référente pour la CCSB, en lien avec la charte environnement, et travaillera avec Loic Julian sur ce thème.

Vote POUR « **11** », Vote CONTRE « **0** », ABSTENTION « **0** »

### **Délibération n°2023-36 : Bail de Location Mr GUILLEMET + Convention**

Monsieur Guillemet souhaite louer à la commune trois parcelles qui jouxtent ses terres : les parcelles A70 (1 are et 990 centiares), A71 (4 ha 21 ares et 38 centiares), A91 (5 ares et 364 centiares), soit un total de 4 ha et demi. Le prix annuel proposé est de 60 € ; une Convention dans ce sens est établie entre la commune et Monsieur GUILLEMET.

Vote POUR « 11 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

### **Délibération n°2023-37 : Convention de location des Salles Communales**

Il est proposé les barèmes suivants :

- **Salle de la Méouge** : 30 € pour toute journée entamée ; une caution de 100 € sera demandée, qui sera restituée si aucune dégradation n'a été faite et si les dispositions de location ont été respectées.
- **Salle Chanteduc** : pour une journée, 70 € pour les résidents de la commune, 90 € pour les non-résidents, gratuité pour les associations.  
Pour la location d'un week-end : 120 € (résidents), 140 € (non-résidents), gratuité pour les associations.  
Un supplément chauffage de 20 €/ jour sera demandé du 1er octobre au 15 avril.  
Un supplément de 30 € pourra être appliqué si la salle n'est pas rendue dans l'état de propreté initiale.

Vote POUR « 11 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

### **Délibération n°2023-38 : Nomination d'un correspondant défense**

Suite à la démission de Mickaël Maes qui assurait ce poste, il convient de nommer un nouvel élu. Monsieur Pierre Gabriel propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Monsieur Pierre GABRIEL Correspondant défense afin de développer le lien Armée-Nation.

Vote POUR « 11 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

### **Délibération n°2023-39 : Ligne directrice de gestion**

Il s'agit du texte régissant les droits des fonctionnaires ; il vise à garantir transparence et équité dans la gestion des agents publics, à favoriser la mobilité et l'évolution des agents, des métiers et des compétences. Il convient de les voter pour mettre en place les délibérations à venir. Le volet « promotion et valorisation des parcours professionnels » des lignes directrices de gestion de la commune prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. A noter que le Maire de la commune, s'il met en œuvre ces orientations, conserve son pouvoir d'appréciation des circonstances ou de motifs d'intérêt général.

Vote POUR « 11 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

#### **Délibération n°2023-40 Ratios Promu et Promouvable**

Il convient de délibérer sur les taux de promotion internes ou taux d'avancement en grade ; ce ratio est fixé par l'organe délibérant ainsi que sa périodicité.

Proposition : au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement sera fixé par grade et s'appliquera au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions ; ce taux retenu, exprimé en pourcentage, est fixé à 100% et reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vote POUR « 11 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

#### **Délibération n°2023-41 : Autorisation Spéciale d'Absence**

A ce jour, la mairie n'a pas mis en place d'autorisation spéciale d'absences liées à des évènements familiaux ; une proposition sous forme de tableau est communiquée aux participants qui devront décider de son contenu ; la délibération est reportée au prochain Conseil.

#### **Délibération n°2023-42 : Longueur de voirie communale**

Suite à la vente de deux terrains constructibles dans le quartier du Grand Mas, le goudronnage de l'accès aux habitations a été réalisé par la commune ; la desserte de cette impasse représente 300 m linéaires. Proposition : ajouter ces 300 m au titre de la voirie communale pour 2024.

Vote POUR « 11 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

#### **Délibération n°2023-43 : DM-1 Virement de crédit au chapitre 16 et 66**

Il s'agit d'un jeu d'écriture destiné à basculer certaines sommes d'un chapitre à un autre afin d'équilibrer les comptes de la commune, ceci sans incidence sur le budget général.

Vote POUR « 11 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

#### **Délibération n°2023-44 : Zone D'accélération des Energies Renouvelables ENR**

La Préfecture relayée par la CCSB a demandé de recenser les zones d'accélération des énergies renouvelables. Concernant la commune, les implantations de panneaux solaires photovoltaïques sur toitures peuvent être prises en compte comme zones d'accélération des ENR. Une concertation a été effectuée auprès des habitants qui ont pu déposer leur dossier en mairie au mois de novembre.

Vote POUR « 11 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

## Point sans vote

### Questions diverses :

- **Cantine, école:** il s'est produit quelques comportements inacceptables de la part de certains élèves; les parents ont été informés et sans amélioration de tels comportements, les élèves concernés seront exclus de la cantine.

Depuis, la situation s'est améliorée mais la vigilance demeure.

- **Réseau de chaleur :** à plusieurs reprises des corps étrangers (pierres, morceaux de ferrailles) ont bloqué le fonctionnement de la chaufferie. Le fournisseur des plaquettes de bois a été informé qu'en cas de nouvel arrêt pour de semblables causes, il devra faire intervenir son assurance pour prendre en charge les frais d'intervention de la société Pascuito, chauffagiste attitré de la mairie par convention.

- **Bacs de compostage :** Afin d'alléger le poids du contenu des poubelles, la CCSB, outre la mise en place d'un bac de compostage communal, a également proposé de vendre des conteneurs aux particuliers ne disposant pas d'un espace idoine, au prix de 20 €.

- **Marché de Noël :** Retombées très positives, population impliquée, esprit d'équipe et belle dynamique participative ; il faudra définir les rôles respectifs de la Commission vie du village et du Comité des fêtes.

- **Obligations légales de débroussaillage (OLD) :** Une information est distribuée en séance indiquant la nouvelle réglementation, notamment l'obligation faite de maintenir en état débroussaillé les abords des constructions, chantiers et installations de toute nature sur une profondeur de 50 m sans tenir compte des limites de sa propriété.

**Fin de la séance à 20 h.**

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1 Décembre 2023**

<b>Cadres d'emplois ou emplois Titulaires</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Dont temps non complet</b>
Adjoint administratif Principal 2ème classe	C	1	16 heures 30
Adjoint administratif territorial	C	1	24 heures
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelle Principal 2ème Classe	C	1	30 heures 05 min
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	